



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/23370/Corr.1  
13 janvier 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS  
DONT EST SAISI LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT  
OU EN EST LEUR EXAMEN

Rectificatif

Page 18

Le point 159 doit se lire comme suit :

159. La situation au Libéria (voir S/22110/Add.3 et Corr.1)

-----